

20:23 - 11 février 2014 par *Nicolas Keszei*

L'Ordre des architectes attaque Thomas & Piron

L'Ordre des architectes vient d'introduire une action en justice contre la société de construction Thomas & Piron. Cette action vise à faire cesser une campagne de publicité lancée par Thomas & Piron portant sur la gratuité des honoraires d'architectes.

L'Ordre des architectes vient d'introduire une action en cessation devant le tribunal de commerce de Bruxelles contre la société de construction de maisons Thomas & Piron. Ce qui énerve les architectes? Une campagne de publicité lancée par Thomas & Piron en vue du salon Batibouw qui se tiendra à Bruxelles du 20 février au 2 mars 2014. **Cette publicité vise la gratuité des honoraires d'architectes.**

Zéro euro

Honoraires d'architectes, étude énergétique, coordination de sécurité et étude du sol = zéro euro, peut-on lire sur le site de Thomas & Piron. "Nous désignerons un architecte indépendant pour concevoir votre projet personnalisé, le mener à bien jusqu'à son introduction en permis d'urbanisme et suivre votre chantier en phase d'exécution", peut-on encore lire sur le site du constructeur.

Voici la pub qui irrite les architectes:

VOUS ÊTES BIEN CHEZ **THOMAS & PIRON...**
 Une nouvelle collection aux meilleures conditions du salon 

- ▶ HONORAIRES D'ARCHITECTE
- ▶ ETUDE ÉNERGÉTIQUE (PEB)
- ▶ COORDINATION DE SÉCURITÉ
- ▶ ÉTUDE DE SOL

] = 0 €*

*Offre valable du 22/01 au 30/04/14 à condition de construire avec Thomas&Piron SA avant le 30/06/16.

C'est **cette apparente gratuité des honoraires d'architectes qui déplaît à l'ordre**, qui y voit une publicité mensongère et trompeuse par rapport aux services habituellement proposés par ses membres. L'action introduite devant le tribunal de commerce de Bruxelles vise à faire cesser la campagne en question.

"Action disproportionnée"

Du côté de Thomas & Piron, on se dit totalement surpris par cette action qualifiée de disproportionnée. Yves Arnould, le directeur commercial de la société, confirme bien la tenue de cette campagne de publicité qui a pour support, le site internet de Thomas & Piron, la presse quotidienne et magazine ainsi que des toutes-boîtes.

"Il s'agit d'une poignée d'architectes qui a saisi l'Ordre", a encore expliqué le directeur commercial, qui n'a pas souhaité émettre plus de commentaires en attendant le jugement qui devrait être rendu lundi prochain. Il a

seulement précisé que ce genre de campagne, avec une thématique spécifique, avait toujours lieu avant le salon Batibouw.

Copyright © L'Echo